

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2018

## NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 74

présenté par

M. Guy Bricout, M. Ledoux, M. Demilly, M. Philippe Vigier, M. Zumkeller, Mme Descamps,  
M. Morel-À-L'Huissier, M. Herth et M. Pancher

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 3, après la troisième occurrence du mot :

« redevances »,

insérer les mots :

« en mettant en place une tarification pluriannuelle, les modalités ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de donner plus de visibilité aux entreprises ferroviaire, le rapport Spinetta préconise de « mettre en place une tarification pluriannuelle du réseau et des gares, sous le contrôle du régulateur. »

C'est le sens de cet amendement.